

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Septembre 2020

**OBJET :** SA UES Coopérative Soliha Méditerranée : aide à l'acquisition-amélioration de 9 logements locatifs sociaux PLAI à Marseille 14e, Tarascon et Vitrolles et annulation de l'aide accordée pour l'acquisition d'un logement à Marseille 14e arrondissement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOPCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer une subvention globale de 105.853 € à la SA UES Coopérative Soliha Méditerranée – Bâisseurs de logements d'insertion, pour accompagner l'acquisition et l'amélioration de 9 logements locatifs sociaux à Marseille 14<sup>e</sup> arrondissement, Tarascon et Vitrolles, pour un coût prévisionnel total TTC de 1.060.744 €;
  - d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de ces aides et de réservation de 4 logements, selon le modèle type prévu à cet effet ;
  - d'annuler la subvention de 11 168 € accordée par délibération n° 84 du 29 mai 2015 à la SA UES Coopérative Soliha Méditerranée, pour l'acquisition-amélioration d'un logement situé 4, boulevard Danielle Casanova à Marseille 14<sup>e</sup> arrondissement ;
  - d'approuver les mouvements d'affectation, comme indiqué en annexe III du rapport.
- La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice des assemblées**